



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-101

OBJET : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS - COMPAGNIES PROFESSIONNELLES, POUR DES AIDES A LA CREATION ACCOMPAGNEES PAR LE THEATRE ONYX

DÉLIBÉRATION : 2026-101
SERVICE : DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS - COMPAGNIES PROFESSIONNELLES, POUR DES AIDES A LA CREATION ACCOMPAGNEES PAR LE THEATRE ONYX

RAPPORTEUR : Léa MARIÉ

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, le Théâtre municipal ONYX est un acteur du territoire de la Ville, de l'agglomération nantaise mais aussi régional et national connu et reconnu pour son rôle dans la diffusion, la création, l'accompagnement et le soutien au spectacle vivant actuel.

A ce titre, le Théâtre est, depuis plusieurs années, conventionné par le Ministère de la Culture, et depuis 2020, « scène conventionnée d'intérêt national » pour les arts chorégraphiques et circassiens, mention Art et Création.

Ce conventionnement implique, de la part du Théâtre, un programme d'actions et des objectifs pluriannuels, dans une démarche volontariste de cohésion sociale, de soutien à la création et à la diffusion, et plus largement de développement des droits culturels.

Ses deux principales missions sont d'une part d'être acteur du développement culturel de la Ville, et d'autre part d'être acteur de la création et de la diffusion artistique régionale et nationale, à destination d'un large public (herblinois, métropolitain, départemental et régional).

C'est pourquoi il est proposé de soutenir à la création 6 compagnies culturelles professionnelles qui présenteront leurs spectacles au Théâtre ONYX sur les 2 saisons prochaines.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder aux associations qui ont sollicité une aide financière pour de la création à la Ville, les subventions listées ci-dessous au titre de l'année 2026 pour un montant total de 20 000 €.

CULTURE

Imputation 65748.30.41002

Association	Type de subvention	Valorisation (référence 2025)	Subvention demandée 2026	Subvention proposée 2026
Association ATRAC – Cirque Dr Paradi	Projet ⁽¹⁾		3 000 €	3 000 €
Avant Courrier – La Volte Cirque	Projet ⁽²⁾		3 000 €	3 000 €
Compagnie d'iElle	Projet ⁽³⁾		3 000 €	3 000 €
Compagnie Kokeishi	Projet ⁽⁴⁾		5 000 €	5 000 €
Compagnie Trema sur i	Projet ⁽⁵⁾		3 000 €	3 000 €
Groupe Fluo	Projet ⁽⁶⁾		3 000 €	3 000 €

1 - Aide à la création « La maison noire »

2 - Aide à la création « La formule du bonheur »

3 - Aide à la création « Wyrd »

4 - Aide à la création « Chute »

5 - Aide à la création « 24 poses »

6 - Aide à la création « Cavale »

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

5 voix CONTRE

Saint-Herblain le : 22/06/2026

Le secrétaire de séance



Vincen LE GARJAN

Le Maire



Bertrand AFFILÉ